

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 12 novembre 2016 à 13 h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Jean Cloutier

Étaient absents : Messieurs les conseillers Neal Rankin et Brian Bertram

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

## **CONVOCATION**

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

### **1. Constatation du quorum**

À 10 h 10 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

---

### **2. Résolution 2016-11-103 – Adoption de l'ordre du jour.**

Il est PROPOSÉ par :	Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes).
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 octobre 2016.
5. Ratification des paiements exécutés pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 octobre 2016.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : Règlement 2016-08 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2017
10. Adoption de règlement : *Aucun*
11. Projets de résolution :
  - 11.1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
  - 11.2. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
  - 11.3. Convocation à une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption des prévisions budgétaires 2017
12. Rapport des comités
  - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2016.

- 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
- 12.2.1 Demande DPREL160026 agrandissement au bâtiment principal, 4198 Rive du Lac-Tremblant, 2809664 Canada inc.;
- 12.2.2 Demande DPREL160061 rénovation majeure au bâtiment principal, 7718 Rive du Lac-Tremblant, lot 5 011 343 du cadastre du Québec, Brian Arnott.
13. Correspondance – *aucune*
14. Affaires nouvelles - *aucune*
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
17. Clôture et levée de la séance
- 

**3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).**

---

**4. Résolution 2016-11-104 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2016.**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2016 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2016; et,
- b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2016 soit, et il est par les présentes ratifié et adopté, tel que soumis.
- 

**5. Résolution 2016-11-105 - Ratification du journal de décaissement**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier  
APPUYÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 octobre 2016 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 17 689,44 \$.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

---

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.  
Secrétaire-trésorier

---

**6. . Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.**

---

**7. Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.**

---

**8. Résolution 2016-11-106 – Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.**

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2016, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

---

**9. AVIS de motion - Règlement 2016-08 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2017**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Royer qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement pour déterminer le taux de taxe foncière, le taux d'intérêts sur comptes en retard ainsi que les modes de paiement pour l'exercice financier 2017.

---

**10. Adoption de règlements : *Aucun***

---

**11.- Projets de résolution :**

**11.1 Résolution 2016-11-107- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus**

CONSIDÉRANT QUE tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Maire : Hugh Scott  
Conseiller poste # 1 : Brian Bertram  
Conseiller poste # 2 : Louise Royer  
Conseiller poste # 3 : Peter Richardson  
Conseiller poste # 4 : Jean Cloutier  
Conseiller poste # 5 : Neal Rankin

Conseiller poste # 6 : Charles De Broin

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

---

**11.2 Résolution 2016-11-108 – Publication du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Hugh Scott a fait son rapport sur la situation financière de la municipalité au cours de la présente séance, conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et décrète que le rapport sera publié le mercredi 23 novembre 2016 dans le journal L'Information du Nord.

---

**11.3 Résolution 2016-11-109 - Convocation à une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption des prévisions budgétaires 2017**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier  
APPUYÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil convoque une session extraordinaire pour adopter les prévisions budgétaires 2017, le règlement fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2017, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 et que ladite session se tiendra le 10 décembre 2016 à 12 h 50.

---

**12. Rapport des comités**

**12.1 Comité des finances et administration** – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2016.

---

**12.2 Comité consultatif d'urbanisme**

**12.2.1 Résolution 2016-11-110 - C.C.U. DPREL 160026, agrandissement au bâtiment principal, 4198 Rive du Lac-Tremblant, 2 809 664 Canada inc.;**

CONSIDÉRANT la demande de permis d'agrandissement du bâtiment principal, et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-10-054 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-10-054 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis sujet aux conditions mentionnées à ladite résolution, notamment à la condition de réduire la hauteur de l'observatoire de 10,23m à 9m tel qu'indiqué à notre règlement no. 2013-003, point 2.5.6. Les plans pour constructions devront être remis à l'inspecteur municipal avant la remise des permis; et.

Une fois ces conditions respectées, autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet lorsque les conditions seront respectées.

---

**12.2.2 Résolution 2016-11-111 - Demande DPREL160061 reconstruction au bâtiment principal, 7718 Rive du Lac-Tremblant, lot 5 011 343 du cadastre du Québec, Brian Arnott.**

CONSIDÉRANT la demande de permis de reconstruction du bâtiment principal, et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-10-055 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-10-055 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis sujet à la condition mentionnée à ladite résolution. Les plans pour constructions devront être remis à l'inspecteur municipal avant la remise des permis; et,

Une fois toutes ces conditions respectées, autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet lorsque les conditions seront respectées.

---

**13. Correspondance – Aucune**

---

**14. Affaires nouvelles – Aucune**

---

**15. Période d'intervention des membres du conseil**

---

**16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)**

---

**17. Clôture et levée de la séance**

**Résolution 2016-11-112 - Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 13 h 32.

---

Monsieur Hugh Scott  
*Maire*

---

Monsieur Martin Paul Gélinas  
*Secrétaire-trésorier*